

Communiqué de presse

Les employé-e-s veulent du télétravail: pas de flexibilisation sans protection de la santé

c/o Société suisse des employés de
commerce
Reitergasse 9
Case postale
CH-8021 Zurich

info@die-plattform.ch
die-plattform.ch/fr

Zurich, le 10.12.2024

- > La consultation en vue d'«assouplir les conditions encadrant le télétravail» reprend une préoccupation clé de la plateforme, mais nécessite des adaptations, entre autres concernant la protection de la santé.
- > L'enquête actuelle de la plateforme révèle qu'environ 90% des professionnel-le-s travaillent régulièrement en home office. La loi sur le travail doit être adaptée en conséquence pour refléter cette réalité.
- > Pour assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des professionnel-le-s travaillant en home office, la flexibilité, le droit de ne pas être joignable et des garde-fous clairement définis sont essentiels.

Depuis sa fondation en 2016, l'alliance politique «la plateforme» s'engage pour des modalités de travail flexibles et la protection de la santé dans le cadre du home office. La consultation relative à l'initiative parlementaire Burkart «Assouplir les conditions encadrant le télétravail» est considérée par la plateforme comme une étape importante. Toutefois, sa récente enquête révèle que des adaptations y sont nécessaires afin de répondre aux besoins des professionnel-le-s et de garantir à la fois la flexibilité et la protection de la santé.

Le télétravail fait désormais partie de notre quotidien: la part des professionnel-le-s exerçant des métiers de service et de la connaissance qui travaillent régulièrement en home office est passée d'environ 30% à près de 90% au cours des quatre dernières années. Aussi, la majorité préfère travailler deux à trois jours par semaine en home office. C'est ce que révèle la récente enquête menée auprès des 85 000 membres des associations de la plateforme que sont la Société suisse des employés de commerce, Employés Suisse, Swiss Leaders, SwissAccounting, la Société zurichoise de gestion des ressources humaines ZGP, Sales Swiss, l'Association des cadres des transports publics ACTP et Swiss Engineering.

Adapter la loi sur le travail à la réalité

La loi sur le travail actuellement en vigueur est conçue pour des horaires de travail fixes en entreprise. «Il faut de toute urgence adapter la loi à la réalité vécue des modèles de travail et des modes de vie flexibles, afin de répondre à l'évolution des besoins et des attentes des personnes actives et des employeurs», déclare Ursula Häfliger, directrice de la plateforme. «Néanmoins, cette flexibilisation potentielle du travail ne doit pas se faire au détriment de la santé. C'est pourquoi une attention particulière doit être accordée à la protection de la santé dans le cadre de la modification de la loi. Il convient de fixer certaines limites au décloisonnement du travail.»

Le télétravail accroît le bien-être et l'équilibre

Il ressort de l'enquête de la plateforme que les personnes actives qui travaillent régulièrement en home office sont nettement plus satisfaites de leur autonomie au travail, ce qui, selon de nombreuses études scientifiques,

peut compenser le stress. A l'inverse, les personnes qui souhaiteraient travailler davantage en home office, mais qui n'ont pas le droit ou la possibilité de le faire, sont beaucoup moins satisfaites de leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les personnes interrogées citent les possibilités de télétravail et les heures fixes d'injoignabilité comme principaux facteurs favorisant le repos. «Cela montre clairement que la flexibilité associée à des limites bien définies constitue la clé de la réussite du home office», explique Ursula Häfliger.

La double charge augmente le risque de tomber malade

Les résultats de l'enquête mettent également en évidence les défis liés à la double charge d'une activité lucrative et du travail familial (ou travail de care). Les professionnel-le-s interrogé-e-s travaillent beaucoup pour leur employeur ou leur propre entreprise: pour la plupart, plus de 42 heures par semaine. Parmi ces personnes, environ 20% atteignent une charge de travail hebdomadaire totale très élevée, supérieure à 58 heures, qu'il s'agisse de travail rémunéré ou non. Il est prouvé que cette charge totale élevée augmente le risque de maladie. De même, la médecine du travail reconnaît incontestablement le rôle compensatoire de la flexibilité autodéterminée sur les facteurs de stress. Ainsi, l'enquête de la plateforme fournit des indications claires sur le lien entre la charge de travail et la satisfaction relative à la flexibilité et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Garantir la flexibilité et la protection de la santé

Les réglementations du télétravail proposées dans le projet de consultation de la commission du Conseil des Etats correspondent en grande partie aux propositions faites par la plateforme après sa dernière enquête sur le télétravail en 2020. Elles apportent non seulement une plus grande flexibilité, mais fixent également des limites et des mécanismes de protection pour les employé-e-s.

Toutefois, certains aspects doivent absolument être pris en compte:

- La réglementation légale doit s'appliquer à tou-te-s les employé-e-s qui peuvent et veulent travailler en home office.
- Les temps de repos doivent être organisés de manière à rendre les phases de récupération possibles et réalistes: les interruptions et le travail du dimanche n'y sont pas favorables.
- La réglementation de l'injoignabilité est indispensable pour préserver la santé.
- L'inscription du contrat de télétravail dans le Code des obligations, ainsi que des réglementations relatives à la protection de la santé, est absolument indispensable: elle définit les garde-fous du télétravail pour les entreprises et leurs employé-e-s.

La plateforme exige des dispositions légales claires qui fassent du home office une partie intégrante du monde du travail moderne, qui tiennent compte de la flexibilité du travail et qui garantissent une protection adéquate de la santé.

Informations complémentaires

- *Réponse à la consultation Iv. Pa. Burkart (en allemand)*
- *Résultats de l'enquête de la plateforme de 2024 sur la mutation du monde du travail*
- *Résultats de l'enquête de la plateforme de 2020 sur les conditions de travail face au Covid-19*

Contact | die-plattform.ch/fr

- Dr Ursula Häfliger, Directrice, T +41 44 283 45 78, info@die-plattform.ch
- Isabel Meraner, Senior Communications Manager, T +41 44 283 45 13, media@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l'alliance politique des associations d'employé-e-s et associations professionnelles indépendantes. Avec plus de 85 000 membres, elle agit dans l'intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. Elle travaille à des solutions innovantes dans les domaines de la formation et de la politique sociale et économique, permettant aux employé-e-s de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnel-le-s fort-e-s et indépendant-e-s sont la base d'une société moderne et ouverte.

**société des employés
de commerce**
ensemble, façonnons l'avenir.

A **Angestellte
Schweiz**

**SWISS
LEADERS**

**Swiss
Accounting**

ZGp Zürcher Gesellschaft für
Personal-Management

SALESSWISS

**Kaderverband des öffentlichen Verkehrs KVG
Associazione dei quadri dei trasporti pubblici AQTP
Association des cadres des transports publics ACTP**

**SWISS
ENGINEERING**
STV UTS ATS